

POSTULAT URGENT

Auteur PLR, par Nicole Carrupt et Géraldine Arlettaz-Monnet
Objet Gelée noire en Valais
Date 08.05.2017
Numéro 3.0309

Actualité de l'événement

Un long et intense épisode de gel a frappé le Valais très récemment, dans les nuits du 18, 19 et 20 avril 2017, alors que la 2ème quinzaine d'avril et ce début du mois de mai ont été et sont encore marqués par des températures largement en dessous des normales saisonnières.

Imprévisibilité

Circonstances climatiques non planifiables ayant causé un gel exceptionnel dans sa durée (3 nuits d'affilée) et son intensité (températures très basses).

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure

Le gouvernement doit intervenir pour gérer et atténuer au maximum l'impact du gel sur l'économie du canton et ses conséquences sur les professionnels touchés et leurs familles.

Après le 2^{ème} mois de mars le plus chaud depuis le début des mesures, le mois d'avril a enregistré des températures nocturnes glaciales, proches des valeurs minimales record. Durant cette période, le réveil de la nature a été considéré comme précoce à très précoce, exposant les végétaux à des risques de dommages très marqués en cas de gel.

Ce scénario s'est malheureusement réalisé entre le 15 et le 20 avril dernier où trois nuits durant, le Valais a été balayé par des courants froids provoquant un gel d'une intensité rare - appelé également «gel noir». Dans le même temps, les producteurs ont dû faire face à la pénurie de certains moyens de lutte tels que les bougies à paraffine.

Les conséquences d'une telle catastrophe sont multiples et d'une ampleur immédiate peu connue dans notre canton. Ainsi, un pan entier de l'économie valaisanne est gravement et durablement touché.

Plus spécifiquement, dans le domaine viti-vinicole, des pertes généralisées sont déjà assurées, allant pour certains vigneron jusqu'à 90%-100% de leur production annuelle.

Le manque à gagner y relatif fragilise à court terme la santé financière des exploitations viti-vinicoles et si le raisin se fera rare à l'automne, la charge administrative des vigneron se compliquera inmanquablement.

Travailler sans perspective de revenu, spectre de mise en faillite d'exploitations déjà sur le fil sont aussi des conséquences attendues de ces circonstances exceptionnelles.

Au niveau du personnel agricole enfin, il est aussi à craindre une diminution de l'activité avec de probables licenciements ou réaffectations de personnes à des tâches différentes et moins qualifiées.

Face à la gravité des atteintes au vignoble valaisan, face à la gravité des conséquences économiques sur l'agriculture valaisanne en général et enfin, face au tribu financier et humain payé par les producteurs, une intervention immédiate, ciblée, sous forme de mesures et non de versements de subsides étatiques est nécessaire et attendue

Conclusion

Dans le domaine viti-vinicole, il est demandé au Conseil d'Etat de/d':

- Agir rapidement auprès de l'office concerné afin que les taxations puissent être réalisées dans les plus brefs délais. Ceci implique la mobilisation temporaire d'un nombre adéquat de taxateurs cantonaux, actuellement insuffisant.
- Soutenir le renouvellement des vignes fortement touchées par une aide à l'arrachage, par exemple, par la possibilité de mobiliser les personnes en situation d'aide sociale ou les civilistes.

- Adapter les quotas cantonaux de rendement par cépages aux dispositions fédérales explicitées à l'article 21, al. 6 de l'ordonnance sur la viticulture et l'importation des vins (1,4kg/m² cépages blancs - 1,2kg/m² cépages rouges)
- Créer les conditions légales permettant aux vigneron·ne·s de constituer des provisions sous forme de réserves de cautionnement, utilisables en cas de nouvelles pertes de récoltes liées à une catastrophe naturelle.
- Examiner avec le service compétent les législations cantonales et fédérales en matière d'emploi afin d'apporter des solutions concrètes aux risques de chômage technique et/ou de licenciements.

Au niveau de la branche économique agricole dans son ensemble, il est demandé au Conseil d'Etat de/d':

- Donner mandat au service de l'agriculture de coordonner les milieux agricoles et les milieux académiques (EPFL - HEP) pour la recherche de solutions contre le gel, à travers la commission CTI (Commission pour la technologie et l'innovation)
- Examiner les possibilités d'application de certaines des mesures précitées aux diverses cultures touchées par le gel (arboriculture etc...)